

## EXPOSITION CANINE NATIONALE

# BEZIERS (Hérault)

## Parc des Expositions



CENTRALE  
CANINE

Avec attribution du  
CACs de la SCC

### Samedi 19 et Dimanche 20 Octobre 2019



Attentif au bien-être animal, les inscriptions  
à cette exposition sont limitées à 500 chiens par jour. Bienvenue!

Exposition sans cage  
(sauf pour les meutes)

POSSIBILITÉ DE PASSER  
LE CSAU LE JOUR  
DE L'EXPOSITION

EXPOSITION  
EN INTÉRIEUR

Engagements à adresser à :  
Cédia - Exposition de Béziers  
67 rue du G<sup>al</sup> Leclerc  
67202 WOLFISHEIM

Règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR  
Renseignements : actlr34@free.fr

Entrée des exposants à partir de 8h -  
Jugements à partir de 9h30

Confirmations seules samedi 19/10  
de 8h30 à 10h00

Vous recevrez votre carte d'exposant  
quelques jours avant l'exposition.

**SUR LE RING D'HONNEUR à partir de 14h30 :**

- Défilé des Baby TP, Puppy TP,  
des meilleurs Jeunes et meilleurs Vétérans
- Défilé des Meilleurs de Race

Rejoignez nous sur : <https://www.facebook.com/groups/504307233075297/?fref=ts>

### JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 19 octobre  
3<sup>e</sup> GROUPE

American Staffordshire Terrier, Bull Terrier ..... Gilbert SCHAFFNER  
Fox Terrier, Jack et Révérend Russell, Staffordshire Bull Terrier,  
West Highland Terrier, Cairn Terrier, Scottish Terrier..... Pierre TRICQUENEUX  
Airedale, Australian Silky Terrier, Australian Terrier,  
Bedlington Terrier, Border, Kerry Blue, Sealyham Terrier,  
Terrier Brésilien, Jagd Terrier, Terrier de Norfolk, de Norwich,  
Terrier Irlandais, Yorkshire Terrier, Autres Races du Groupe ..... Boris CHAPIRO

4<sup>e</sup> GROUPE

Teckels.....Christian JOUANCHICOT

9<sup>e</sup> GROUPE

Bouledogue Français.....Violaine PRESSIAT  
Spéciale Cavaliers King Charles, King Charles Spaniel,  
Chihuahua, Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête,  
Epagneul Tibétain, Terrier Tibétain ..... Roger MADEC  
Spéciale Bichons, Petit Chien Lion, Ratier de Prague,  
Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois, Griffon Belge,  
Papillon, Phalène ..... Boris CHAPIRO  
Lhasa Apso, Shih Tzu, Petit Chien Russe, Boston Terrier, Brabançon,  
Bruxellois, Caniche, Carlin, Autres Races du groupe ..... Milos ROGLIC (Serbie)  
Confirmation ..... Boris CHAPIRO

10<sup>e</sup> GROUPE

Afghan, Saluki, Barzoï, Petit Lévrier Italien, Irish Wolfhound,  
Deerhound, Greyhound, Azawakh, Whippet, Galgo Espagnol,  
Autres Races du groupe ..... Christian JOUANCHICOT

Races non reconnues par la FCI

Reste du groupe ..... Boris CHAPIRO

Régionale Cane Corso

Juge : Emil MUNCAN (Serbe)

#### POUR LES ENGAGEMENTS :

**En classe Champion :** joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué  
avant la date de clôture des engagements.

**En classe travail :** joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par  
la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

Engagement Internet : <https://cedia.fr>

L'Association canine demande 1 € supplémentaire par transaction sur internet  
pour les frais bancaires

#### CLÔTURES ENGAGEMENTS PAPIER :

LE 20 Septembre 2019 (tarif réduit - cachet de la Poste faisant foi)

LE 4 Octobre 2019 (tarif normal - date de réception chez Cédia)

Internet : les 22 septembre et 6 octobre minuit sur [cedia.fr](https://cedia.fr)

Ces dates sont définitives, il n'y aura pas de prolongation.

Dimanche 20 octobre  
1<sup>er</sup> GROUPE

Berger de Beauce, Bearded Collie, Berger Blanc Suisse,  
Berger Hollandais, Chiens de Saarloos, Schapendoes,  
Berger Australien, Berger Américain Miniature..... Boris CAVILLAC  
Spéciale Colley, Shetland ..... Didier DUPONT  
Berger Belge, Shipperke, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger Allemand,  
Berger de Majorque et Catalan, Berger de Brie,  
Berger de Picardie, Berger des Pyrénées, Bobtail, Berger Croate,  
Welsh Corgi, Bergers Italiens, Bergers Hongrois, Border Collie,  
Bouvier (d'Australie, des Ardennes, des Flandres)  
et Reste du groupe ..... Gilbert SCHAFFNER

2<sup>e</sup> GROUPE

Spéciale Cane Corso ..... Christian JOUANCHICOT  
Spéciale Rottweiler, Dogue de Bordeaux, Boxer, Bouvier Suisse,  
Dogue du Tibet, St Bernard, Shar Pei, Mastiff, Bullmastiff ..... Violaine PRESSIAT  
Affenpinscher, Aïdi, Berger du Caucase, d'Anatolie, Bulldog Anglais,  
Dobermann, Dogue Allemand, Dogue Argentin, Dogue de Majorque,  
Presa Canario, Fila Brasileiro, San Miguel, Hovawart, Léonberg,  
Mâtin Espagnol, Pinscher, Schnauzer, Terrier Noir Russe,  
Terre Neuve, Landseer, Autres Races du Groupe ..... Emil MUNCAN (Serbie)

5<sup>e</sup> GROUPE

Akita Américain, Akita Inu, Alaskan Malamute, Basenji,  
Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chow-Chow, Eurasier, Samoyède,  
Siberian Husky, Spitz Allemands, Spitz Asiatiques, Spitz Italien  
Autres Races du Groupe ..... Boris CHAPIRO

6<sup>e</sup> GROUPE

Basset Artésien Normand, Chien d'Artois, Dalmatien ..... Camille WITZMANN  
Spéciale Rhodesian Ridgeback,  
Anglo-Français, Ariégeois, Basset Hound, Beagle, Bleu de Gascogne,  
St Hubert, Chiens Courant Suisses, Fauves de Bretagne,  
Griffons Vendéens, Griffon Nivernais, Porcelaine, Poitevin,  
Autres Races du Groupe ..... Christian JOUANCHICOT

7<sup>e</sup> GROUPE

Spéciale Epagneul Breton,  
Braque du Bourbonnais, Braque Italien,  
St Germain, Korthals, Pointer, Spinone ..... Michèle AMIEL  
Braque Allemand, Braque de l'Ariège, Français, de Weimar,  
de Burgos, Portugais, Drahthaar, Epagneul de Munster,  
de Pont-Audemer, Français, Picard, Bleu de Picardie, Setter Anglais,  
Gordon, Irlandais, Braque Hongrois, Autres Races du Groupe ..... Camille WITZMANN

8<sup>e</sup> GROUPE

Retriever du Labrador, Golden Retriever, Flat Coat,  
Cockers Anglais, Springer, Clumber, Cocker Américain,  
Autres Spaniels, Barbet, Chiens d'Eau, Autres Races du Groupe ..... Jacques MONSCAVOIR

Races non reconnues par la FCI

Spéciale Epagneul de St Usage ..... Camille WITZMANN  
Bulldog Continental, Cursinu, Bruno St Hubert, Reste du groupe... Christian JOUANCHICOT

LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

## L'EXPOSITION SE TIENDRA À BEZIERS

### PARC DES EXPOSITIONS - LES 19 et 20 OCTOBRE 2019

**ORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 précises. Des confirmations seules auront lieu le samedi 19 de 8h30 à 10h.

**LOGEMENT** - Exposition sans cage, sauf pour les meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

#### **SORTIE DES CHIENS** - LIBRE

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.  
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :  
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,  
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,  
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,  
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,  
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.  
Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

#### **CLASSES D'ENGAGEMENT**

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

#### **CLASSES INDIVIDUELLES**

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

#### **AUTRES CLASSES**

**MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6**

**soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)**

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

**TERRIERS - TECKELS** : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**CHIENS COURANTS** : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

**Meute classe travail** : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des

chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

**Meute classe ouverte** : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un Juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Languedoc-Roussillon et restera acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** - La clôture des engagements est fixée au 4 octobre 2019 - date de réception ; sur internet : 6/10 (1<sup>er</sup> clôture au 20 septembre, cachet de la Poste faisant foi. Sur internet : 22 septembre). Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

#### **REFUS OU EXCLUSIONS :**

1<sup>er</sup> des engagements :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le juger.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>es</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### **CONFIRMATIONS :**

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

**Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.**

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

<b>Gr. 1 :</b> Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
<b>Gr. 2 :</b> Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napoléain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
<b>Gr. 5 :</b> Chien du Pharaon, Cirneco de l'Étna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
<b>Gr. 6 :</b> Rhodesian Ridgeback	15 mois
<b>Gr. 8 :</b> Retrievers	15 mois
<b>Gr. 9 :</b> Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
<b>Gr. 10 :</b> Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mors de animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### **TRÈS IMPORTANT**

##### **Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

#### **PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)**

<b>2<sup>e</sup> page de couverture</b> .....	<b>150 €</b>
<b>3<sup>e</sup> page de couverture</b> .....	<b>150 €</b>
<b>1 page intérieure</b> .....	<b>80 €</b>
<b>1/2 page</b> .....	<b>50 €</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

#### **COUPE DE QUEUE**

**Les Rottweilers nés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.**

#### **OBLIGATIONS SANITAIRES :**

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récopié municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# Association Canine Territoriale du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

## BEZIERS - 19 et 20 OCTOBRE 2019

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition de Béziers

67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille (avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR) à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à Cédia

N° d'enregistrement :

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	--	---	--

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Classe d'engagement sans précision ci-dessous, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune, Puppy ou Baby.:

Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
 Ne Concourant pas  Meute  Lot d'Affixe  Lot Reproducteur  Paire  Couple   
(joindre impérativement attestation SCC pour la classe travail et la copie du diplôme de Champion pour la classe Champion)

	Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Somme versée
	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	1 <sup>er</sup> tarif	2 <sup>e</sup> tarif	
1 <sup>er</sup> chien	38 €	46 €	33 €	41 €	
2 <sup>e</sup> chien	34 €	41 €	32 €	39 €	
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> chiens (chacun)	28 €	36 €	27 €	34 €	
5 <sup>e</sup> et suivants (chacun)	13 €	16 €	11 €	14 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	18 €	23 €	15 €	21 €	
Chiens ne concourant pas : non exposés, non confirmés. <small>(il doit accompagner un chien engagé appartenant au même propriétaire) - Feuille d'inscription à remplir.</small>	16 €		16 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	46 €	56 €	46 €	56 €	
Chien supplémentaire dans la meute	14 €	14 €	14 €	14 €	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple	16 €		16 €		
<b>Réservation Catalogue samedi</b>			4 €		
<b>Réservation Catalogue dimanche</b>			4 €		
Adhésion ACTLR (remplir le bulletin au verso)	15 € Adhésion individuelle ou 20 € si Adhésion Couple				
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <b>Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon</b> Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé. Aucun engagement ne sera remboursé				Total	

**L'ACTLR a le désir de s'investir dans une démarche citoyenne et de solidarité durant nos différentes manifestations de beauté.**  
**Pour chaque inscription à l'exposition canine de Béziers 2019, 1€ sera reversé à une Association dont le nom vous sera dévoilé prochainement.**  
**Les associations bénéficiaires changeront à chaque exposition.**

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :**  
 - Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie et ceux en provenance de l'étranger  
 - Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou copie du titre de champion pour la classe champion

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.  
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même  
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.  
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.  
 Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

**Le catalogue pourra être acheté sur place à 5 €**

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.  
Aucun engagement ne sera remboursé**

**Votre carte d'entrée sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition**

**tarif réduit : jusqu'au 20 septembre (cachet de la poste) - sur internet : le 22/09 à minuit  
Clôture au 4 octobre (date de réception) - sur internet le 6/09 à minuit**

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Les confirmations pour les chiens non exposés auront lieu le samedi 19/10 de 8h30 à 10h (35 € pour les non-adhérents, 30 € pour les adhérents).

Feuillelet à adresser à Cédia - Exposition de Béziers - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM



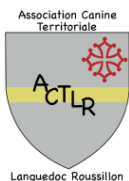
**POUR LES ENGAGEMENTS :**

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe



# ROYAL CANIN®



**BULLETIN D'ADHÉSION À  
L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) ..... 15 Euros \*
- MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) ..... 30 Euros \*
- MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) ..... 20 Euros \*

\* cochez la case correspondante

**Règlement Général de la Protection des Données** (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

**Alinéa 1 :** J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

**Alinéa 2 :** J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

<p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> <b>RENOUVELLEMENT POUR 2019</b></p> <p><b>ADHESION INDIVIDUELLE :</b> Veuillez préciser le N° Adhérent 2018 .....</p> <p>Mme M. (entourer) Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p><b>2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE</b></p> <p>Mme M. (entourer) Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p><b>Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.</b></p>	<p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> <b>NOUVELLE ADHESION POUR 2019</b></p> <p><b>ADHESION INDIVIDUELLE</b></p> <p>Mme M. (entourer) Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p><b>2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE</b></p> <p>Mme M. (entourer) Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p><b>Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.</b></p>	<p><i>Réservé à l'ACTLR</i></p>
---	---	---------------------------------

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ETES-VOUS :  Eleveur :  oui  non       Délégué(e) d'un Club de race :  oui  non

Race (s) : .....

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C. : .....

Discipline(s) pratiquée(s) : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE (et Pays s'il y a lieu) : .....

TELEPHONES (fixe & mobile) : .....

E-mail (**Obligatoire**) : .....

Je règle ma cotisation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

**Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme :** \_\_\_\_\_ **(sociétaire de l'ACTLR)**

**Date & Signature(s) obligatoire(s)**      1<sup>re</sup> signature      2<sup>e</sup> signature (obligatoire si cotisation couple)

- Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR
- Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR
- J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dûment rempli à l'ACTLR

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex  
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : [actlr34@free.fr](mailto:actlr34@free.fr)